

L'open access dans les bibliothèques des hautes écoles suisses – Concrétisation de la position de la CBU

La CBU soutient le libre accès aux publications ainsi que la voie choisie par la plupart des universités et hautes écoles avec la signature de la Déclaration de Berlin. L'open access est le garant d'une plus-value évidente dont bénéficient la science, la politique éducationnelle, l'économie et la société dans leur ensemble. Les nombreux avantages contrebalancent les limites fixées, entre autre, par le droit des brevets ou les désavantages tels que l'absence de contribution de l'économie privée suite à la disparition du système des licences. Cependant, il ne faut s'attendre à aucune baisse des coûts aussi longtemps que le monde de la publication sera dominé par de grands éditeurs orientés vers le profit. Au cours d'une phase de transition entre le système dominant des licences et les modèles offrant un libre accès, des efforts financiers supplémentaires seront nécessaires.

Les bibliothèques jouent un rôle central d'interface entre les activités de recherche scientifique et de publication. Dans le cadre des mouvements open access et open science, elles mettent à disposition les infrastructures nécessaires (archives ouvertes, infrastructures pour les données de la recherche) et soutiennent les scientifiques au cours du processus de publication, de gestion des données et de recherche d'information. Les bibliothèques font également le lien avec les éditeurs scientifiques afin de mettre à disposition revues, monographies et bases de données et de négocier les conditions de licences et d'utilisation. Grâce à cette position, elles jouent un rôle important dans le soutien de l'open access. La constellation actuelle du marché de la publication dépend cependant de facteurs que les bibliothèques ne peuvent influencer que partiellement. Pour cette raison, tous les acteurs impliqués dans le processus de la publication scientifique – hautes écoles, bibliothèques, institutions de recherche, agences de financement, sociétés savantes ainsi que les chercheurs eux-mêmes – doivent contribuer à une amélioration des conditions cadre favorisant l'open access. Des lignes de conduite claires de la part des hautes écoles et des organismes de financement ainsi que le soutien des institutions et instances fédérales sont ici indispensables. En outre, des mécanismes de réputation et des méthodes d'évaluation prenant en compte open access et open science doivent être mis en place.

Lors de sa séance du 15 juin 2016, la CBU a défini quatre axes stratégiques concernant l'open access :

- Le soutien continu de l'open access voie verte (deuxième publication). Lors de la négociation avec les maisons d'édition, le Consortium des bibliothèques universitaires suisses, qui relève de la CBU, devrait obtenir l'inclusion de clauses adéquates mentionnant des périodes d'embargo courtes et uniformisées.
- Un soutien sur le fond de l'open access voie dorée, également dans les cas où des frais de publication correspondant sont facturés.
- Des « offsetting agreements » devraient, dans tous les cas, permettre d'éviter le « double dipping ».
- Les modèles alternatifs de l'open access voie dorée et les campagnes associées doivent recevoir un soutien ciblé pour faciliter la promotion de modèles commerciaux nouveaux et innovants.

La CBU concrétise ces axes de la manière suivante :

1. Le soutien continu de l'open access voie verte (deuxième publication). Lors de la négociation avec les maisons d'édition, le Consortium des bibliothèques universitaires suisses, qui relève de la CBU, devrait obtenir l'inclusion de clauses adéquates mentionnant des périodes d'embargo courtes et uniformisées.

- a. Partant du principe que peu d'éditeurs abandonneront les modèles de licences actuels à court terme, nous croyons que la voie verte de l'open access gardera sa raison d'être encore longtemps. D'ici à l'établissement complet de la voie dorée, la mise en accès libre parallèle de publications validées qualitativement doit donc être mise en œuvre et encouragée activement.
- b. Le droit de deuxième publication doit être facilité par des règles simples prévoyant des périodes d'embargo courtes (conformes aux délais observés en Europe et aux USA : de 6 à 12 mois max.). Après échéance d'une période d'embargo, c'est la version finale de l'éditeur qui doit pouvoir si possible être diffusée. Par contre, aucun embargo ne doit être exigé pour les *postprints* (manuscrits acceptés). La mention obligatoire de déclarations telles que « Ce texte est soumis aux dispositions de... » doit en outre être abolie. Le Consortium des bibliothèques universitaires suisses a le mandat de négocier les clauses open access nécessaires avec les éditeurs.

- c. Les contrats de licences conclus avec les éditeurs doivent inclure à moyen terme la diffusion en libre accès des publications de tous les chercheurs basés en Suisse (*i.e.* dans une haute école ou une institution de recherche suisse financée par des fonds publics).
- d. Les archives ouvertes suisses doivent être standardisées et mises en réseau le mieux possible – le développement de leurs fonctionnalités s’orientant aux meilleures pratiques internationales. La CBU s’efforce de mettre à disposition des hautes écoles de plus petite taille l’offre de service des archives existantes ou de soutenir la mise en place de structures centrales desservant hautes écoles et institutions.
- e. Nous recommandons l’introduction d’ORCID pour l’identification des auteurs ainsi que l’usage d’un format d’échange commun pour les archives ouvertes des hautes écoles (par ex. riox) afin de permettre un monitoring national des publications scientifiques et de simplifier la recherche de métadonnées. Les normes complexes d’indexation sont à éviter. Nous recommandons également l’implémentation d’un outil de recherche fédérée pour l’ensemble des archives ouvertes des hautes écoles suisses ou la collaboration avec un service existant (par ex. [BASE](#)).

2. Un soutien sur le fond de l’open access voie dorée, également dans les cas où des frais de publication correspondant sont facturés.

- a. Dans le domaine de la voie dorée, il est important de faire la distinction entre les revues purement open access et les revues hybrides (revues accessibles sur licence mais dans lesquelles chaque article peut être mis en libre accès contre le paiement de frais de publication). Ces deux modèles peuvent générer des coûts sous la forme d’APC (« article processing charges »). Par ailleurs, il existe des plateformes alternatives de publication en libre accès non financées par le biais d’APC (on parle alors parfois d’open access diamant ou platine). Celles-ci ainsi que les éditeurs purement open access entretiennent la diversité souhaitée des modèles économiques et permettent d’intensifier la concurrence sur le marché de la publication.
- b. Pour ces raisons, nous soutenons la diversité des modèles, éditeurs purement open access d’une part (PLoS, Copernicus, etc.) ou modèles alternatifs de publication (tels que l’Open Library of Humanities ou les presses universitaires) d’autre part. Par le biais de fonds couvrant les frais de publication, les hautes écoles peuvent encourager la publication auprès d’éditeurs purement open access et contribuer ainsi à la diversité du marché.
- c. Dans une phase de transition, la publication dans des revues hybrides peut également faire l’objet d’un soutien financier, pour autant que les institutions payant une licence ne soient pas confrontées à un « double dipping » (facturation des frais de licences en plus des APC pour les mêmes revues). Les revues conformes à ce principe offrent l’opportunité d’un soutien rapide et large de l’open access, lié à une transformation progressive du modèle des licences vers un modèle basé sur les APC.
- d. Nous recommandons aux hautes écoles une prise en charge centralisée de la budgétisation et du traitement des APC, par exemple au sein de la bibliothèque, dans un but d’efficacité (concentration des compétences à un seul endroit) et d’une meilleure transparence des coûts de publication. Cette centralisation peut également permettre de réduire les coûts grâce à une position plus forte dans la négociation avec les éditeurs. Les stratégies de publication et de financement restent cependant, comme dans le système actuel des souscriptions, déconnectées l’une de l’autre. Ceci peut conduire à une indifférence des chercheurs pour les coûts engendrés et empêcher une prise de conscience de leur part. Nous considérons donc le « shared supporting » comme étant un bon compromis (rabais à travers un prépaiement ; partage des coûts entre auteurs et bibliothèque).
- e. Sur le fond, nous reconnaissons l’importance de la transparence sur les coûts des souscriptions. Il est donc recommandé de refuser toute clause de confidentialité dans les contrats de licence. Dans les cas où ce type de clauses est posé en condition par l’éditeur, les bibliothèques donneront tout de même accès aux informations demandée dans le cadre prévu par la loi.
- f. Afin de permettre une transparence des coûts et une comparaison des APC, nous reconnaissons l’importance de la participation à une initiative de publication ouverte des APC (par ex. OpenAPC). La collecte et l’analyse de ces données pour l’open access hybride et la voie dorée servira également à valider les mesures proposées ici pour le soutien de l’open access.

3. Des « offsetting agreements » devraient, dans tous les cas, permettre d’éviter le « double dipping ».

- a. Nous considérons l’« offsetting » (la compensation mutuelle des APC et des frais de licence afin de neutraliser le « double dipping ») comme une étape importante de la transformation vers l’open access et re-

commandons impérativement la négociation de tels accords dans le cadre des « big deals ». L'objectif est de freiner la double augmentation exponentielle des coûts – accélérée par des prix de licences toujours plus élevés et un nombre croissant d'articles publiés dans des revues hybrides – et d'augmenter la proportion de publications en libre accès. Dans ce sens, les coûts de tels accords ne doivent pas être plus élevés que les dépenses actuelles liées aux souscriptions et aux APC.

- b. Nous préconisons la signature d'accords de compensation (voir les « Principles for Offset Agreements » du groupe de travail AKOA) mais ne souhaitons exclure aucune autre option. Les stratégies de négociation en vigueur à l'étranger doivent être examinées et prises en compte ¹.
- c. Nous considérons les accords de compensation comme une solution provisoire pour la transformation vers l'open access. En consolidant la dépendance vis-à-vis des grands éditeurs, ils comportent le risque d'une nouvelle augmentation des coûts.

4. Les modèles alternatifs de l'open access voie dorée et les campagnes associées doivent recevoir un soutien ciblé pour faciliter la promotion de modèles commerciaux nouveaux et innovants.

- a. Un système de publication efficace et financièrement viable ne peut exister qu'avec une certaine concurrence entre les fournisseurs et une (ré-)utilisation la plus libre possible des résultats scientifiques. Dans le contexte du soutien de l'open access, il est donc important d'encourager différents modèles de publications (commercial ou non par ex.), de soutenir de nouveaux fournisseurs afin de leur garantir l'accès au marché ainsi que d'assurer le financement durable de l'infrastructure dédiée aux publications et aux données de la recherche ².
- b. Nous encourageons donc les initiatives, les fournisseurs et les plateformes soutenant une approche alternative de l'open access (par ex. Science Matters, Open Library of Humanities, OpenEdition, Language Science Press, Knowledge Unlatched ou les services universitaires de publication) ainsi que des mesures de financement en conséquence.
- c. Nous recommandons d'investir une partie croissante des frais de publication à la charge des hautes écoles en prenant compte les initiatives alternatives de publication en open access. Ceci permet de réduire la part budgétaire destinée aux grands éditeurs qui cherchent à conserver ou même à renforcer l'oligopole actuel à travers leur offre open access.
- d. Nous soutenons la recherche et la collecte d'informations, par le Consortium (coordination open access), concernant les projets et modèles alternatifs d'open access.

5. Divers

- a. Pour mieux soutenir l'open access au sein des hautes écoles, il est indispensable que les bibliothèques consacrent suffisamment de ressources humaines pour la mise en place de services adéquats (archives ouvertes, fonds, offre de conseil, services de publication, etc.). Les ressources nécessaires pour les activités consortiales et communautaires (siège au sein de l'AKOA et d'autres groupes) doivent également être prises en compte.
- b. Afin d'atteindre nos objectifs principaux lors de la négociation de licences avec les éditeurs (justes prix, droit de deuxième publication, offsetting, absence de clause de confidentialité), des directives claires, uniformisées et contraignantes pour tous de la part des hautes écoles et des instances politiques (SEFRI, CDIP) sont nécessaires. Il est indispensable de définir une stratégie claire dans le cas d'un échec des négociations et d'envisager, le cas échéant, la rupture d'un « big deal ». Le Consortium – ou toute autre instance centrale responsable des négociations – doit disposer d'une marge de manœuvre adéquate, d'un mandat clair de négociation soutenu par l'ensemble des hautes écoles ou par swissuniversities ainsi que de ressources humaines renforcées (négociateurs professionnels, participation de représentants des directions des hautes écoles ou de swissuniversities).
- c. Comme mentionné en introduction, la transformation du marché de la publication vers l'open access devrait être influencée, de la part des hautes écoles, par des mesures appropriées comme la prise en compte d'indicateurs bibliométrique alternatifs lors des procédures d'évaluation et de nomination ou la reconnaissance des pratiques d'open access et d'open science.

Voté par la CBU lors de sa séance du 9 novembre 2016.
Texte traduit de l'allemand (N. Sartori).

¹ Un échange d'expérience est encouragé au sein de l'European University Association (EUA) et de LERU.

² OANA, Recommendations for the Transition to Open Access in Austria, 12.11.2015, p. 12; <http://dx.doi.org/10.5281/zenodo.34079>